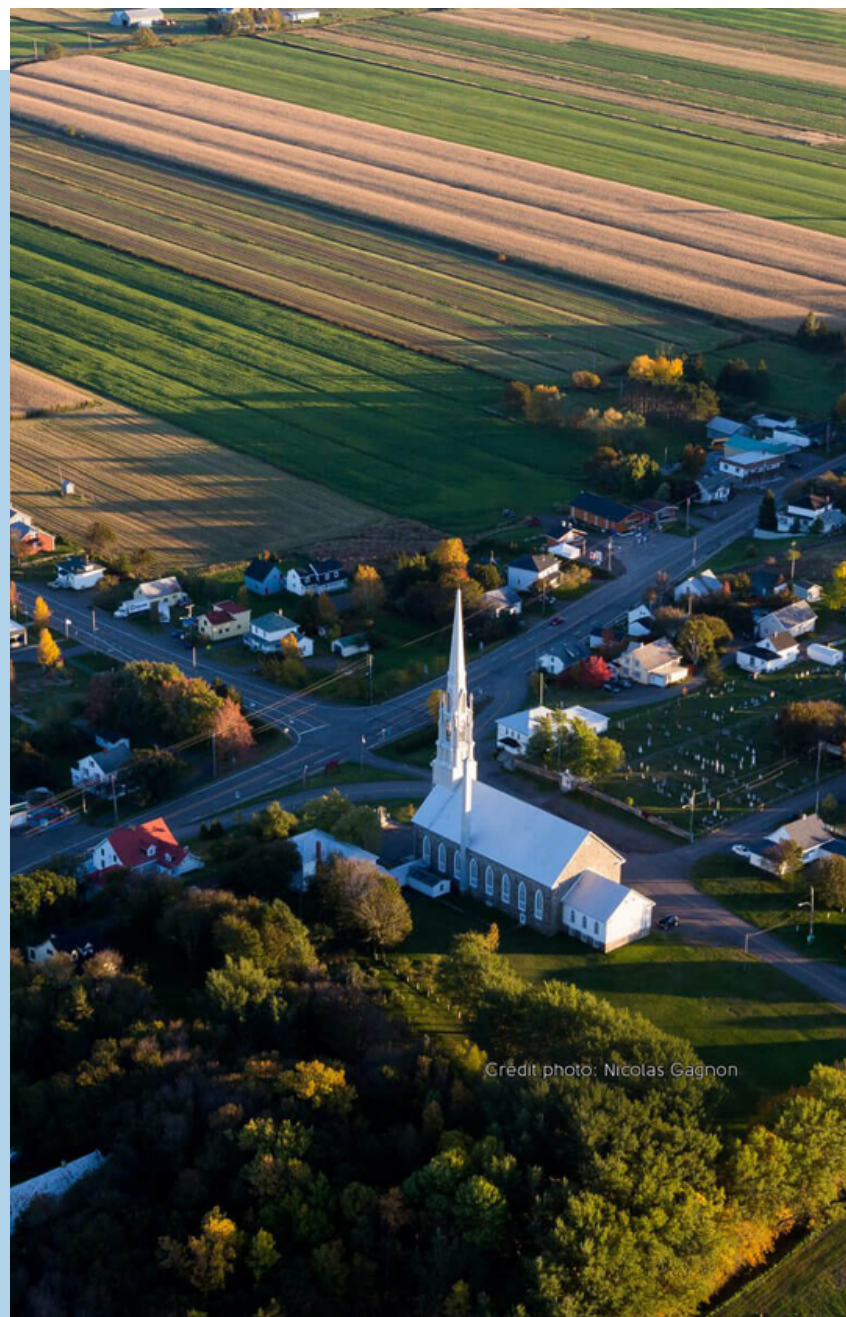




Crédit photo: Nicolas Gagnon

Programme de mise aux normes des fosses septiques

Séance d'information 22 avril 2026



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie



Description du programme

- Réfection d'installation septique sur l'ensemble du territoire de la municipalité
 - Avance de fonds remboursable par le propriétaire de l'immeuble
 - Montant maximal 30 000 \$
 - Remboursement sur 20 ans - Renouvelable aux 5 ans
 - Compensation annuelle = (montant accordé + intérêts) / 20 ans
 - 3 ans (volet 1) ou jusqu'à épuisement des fonds disponibles
- L'adhésion au programme est à la discrétion des propriétaires



Conditions d'éligibilité - VOLET 1



- Personne physique
- Résidence principale
- Bâtiment âgé de 5 ans
- Contamination directe (classe C) ou l'installation septique a été implantée avant le 12 août 1981
→selon inventaire PU (60aine de résidences)
- Travaux réalisés hors de toute zone de contraintes naturelles

AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DE 5 500\$ - Prog. PUIT



Conditions d'éligibilité - VOLET 2

- Personne physique **ou morale**
- **Tout bâtiment**
- Bâtiment âgé de 5 ans
- **Installation septique actuellement non conforme**
→ Pas de contamination de type C à démontrer

SANS AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE - Avance de fond remboursable



Conditions d'éligibilité - Tous

- Installation projetée conforme et a fait l'objet d'un permis
- Demande d'admissibilité acceptée au programme avant l'exécution des travaux
→ Formulaire
- Taxes municipales et scolaires à jour au moment de la demande d'aide (aucuns arrérages dus)
- Le propriétaire a la responsabilité d'aviser tout acquéreur subséquent



Frais admissibles

Frais admissibles

- Travaux préalables de technologie pour l'étude des sols
- Préparation des plans et devis
- Autres frais d'expertise (ex. relevé sanitaire)
- Main-d'oeuvre pour la mise aux normes de l'installation septique
- Matériaux et équipements

Non admissibles

- Coûts reliés aux travaux d'aménagement paysager, stationnement ou murets de soutènement



Étapes de réalisation

1 Caractérisation du site - étude de sol

- Réalisée par un ingénieur, technologue ou géologue qualifié
→ voir liste sur le site de la municipalité
- Choix des options possibles selon la caractérisation et les critères du règlement provincial

2 Plan et devis

- Plan de localisation :
puits à proximité, limites de propriété, plan de l'installation sanitaire



Étapes de réalisation

3 Permis

- Contacter l'inspectrice de la municipalité
→ Janie Roy Mailloux
418 492-1660 poste 252
jroymailloux@mrckamouraska.com
- Formulaire de demande de permis et documents requis

4 Soumission pour réalisation des travaux

- Entrepreneur avec une licence RBVQ
→ voir liste sur le site de la municipalité



Étapes de réalisation

5 Compléter la demande d'admissibilité au programme

- Choisir le montant à faire financer selon le besoin et le prix des travaux admissibles
 - Volet 1 - 5 000 \$ minimum
 - Montant maximum 30 000 \$
- Remplir le formulaire → Certificat d'admissibilité

6 Réalisation des travaux et certificat de conformité

7 Demande de versement

- Accompagné des factures



Formulaire de demande

ANNEXE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Remplir ce formulaire et le remettre avec les documents exigés.

Date de la demande : _____

Informations du propriétaire ou du représentant désigné par procuration	
Nom complet :	
Adresse du domicile :	
Adresse visée par la demande :	
Téléphone :	
Courriel :	

Renseignements permettant d'établir l'éligibilité du bâtiment visé par les travaux	
Type d'occupation du bâtiment (résidence principale, secondaire, ICI ²) :	
Année de construction du bâtiment visé par la demande :	
Preuve de contamination de type C ou Année de construction de l'installation septique à remplacer :	

Plus de 5 ans

Liste disponible à la municipalité ou
preuve requise pour ISA avant 1981



Formulaire de demande

Renseignements relatifs aux travaux projetés	
Description des travaux : a) Études préliminaires ou de faisabilité, relevés sanitaires, études géotechniques, études de caractérisation du site et du terrain naturel et caractérisations environnementales; b) conception (ingénierie, arpentage, plans et devis, estimation de coûts); c) délivrance du certificat de conformité des ouvrages tels que construits; d) travaux de construction, d'installation ou de remplacement dans le cadre de projets admissibles; e) relevé et arpentage au chantier; f) contrôle de la qualité au chantier g) les coûts de remise en état des lieux.	
Coût approximatif des travaux :	

Description sommaire pour valider l'admissibilité des travaux

Selon soumission et selon maximum, minimum, besoins



Formulaire de demande

Documents à joindre à la demande	
	Preuve de résidence (compte de taxes, permis de conduire)
	Procuration désignant un signataire pour les fins du présent programme signée par l'ensemble des propriétaires s'il y a plus d'un propriétaire.
	Copie des résultats de l'étude de sol réalisé par un professionnel compétent en la matière (membre de l'Ordre des technologues ou ingénieurs), conformément au Q.2, r.22
	Copie du mandat donné aux consultants pour obtenir une attestation de conformité des travaux au plan
	Soumission de l'entrepreneur soulignant le prix et la nature des travaux Note : nous vous suggérons d'avoir 2 soumissions afin de trouver le meilleur prix pour vos travaux.
	Copie de la licence appropriée délivrée par la Régie du bâtiment du Québec en faveur de l'entrepreneur qui doit exécuter les travaux
	Copie de la demande de permis

Photocopie prise sur place

Si plus d'un propriétaire

Retour du technologue avant la fin des travaux pour attester la conformité, important pour volet 1

- L'aide financière sera accordée dans la mesure où des fonds sont disponibles



Versements

Demande de versement

- Fournir le formulaire de demande de versement de l'aide financière ainsi que les factures
- L'aide financière est versée directement au fournisseur jusqu'à concurrence du montant maximal et pour les travaux admissibles seulement
 - Balance aux frais du propriétaire
 - Si paiement déjà effectué par le propriétaire (ex. travaux préalables), fournir une preuve de paiement de la facture et remboursement au propriétaire
- Aide financière versée dans les 30 jours suivant la réception de la demande de versement complété (factures et attestation de conformité)



Taux d'intérêts et remboursement

- Taux d'intérêt du jour soumis par une institution financière (emprunt temporaire)
 - Une facture vous sera envoyée avec les intérêts applicables à la fin de l'année
- Taux d'intérêt du financement final sera connu en février de l'année suivante* et sera applicable à votre remboursement sur 20 ans
 - Renouvelables aux 5 ans ; possibilité de procéder au remboursement complet de la dette si désiré
 - Compensation capitale et intérêts en versements égaux à compté de l'exercice qui suit

**Possibilité de report de la date suivant la première année du programme selon le nombre de demandes de versement complété*



Remboursement complet

Le solde du prêt devient entièrement exigible :

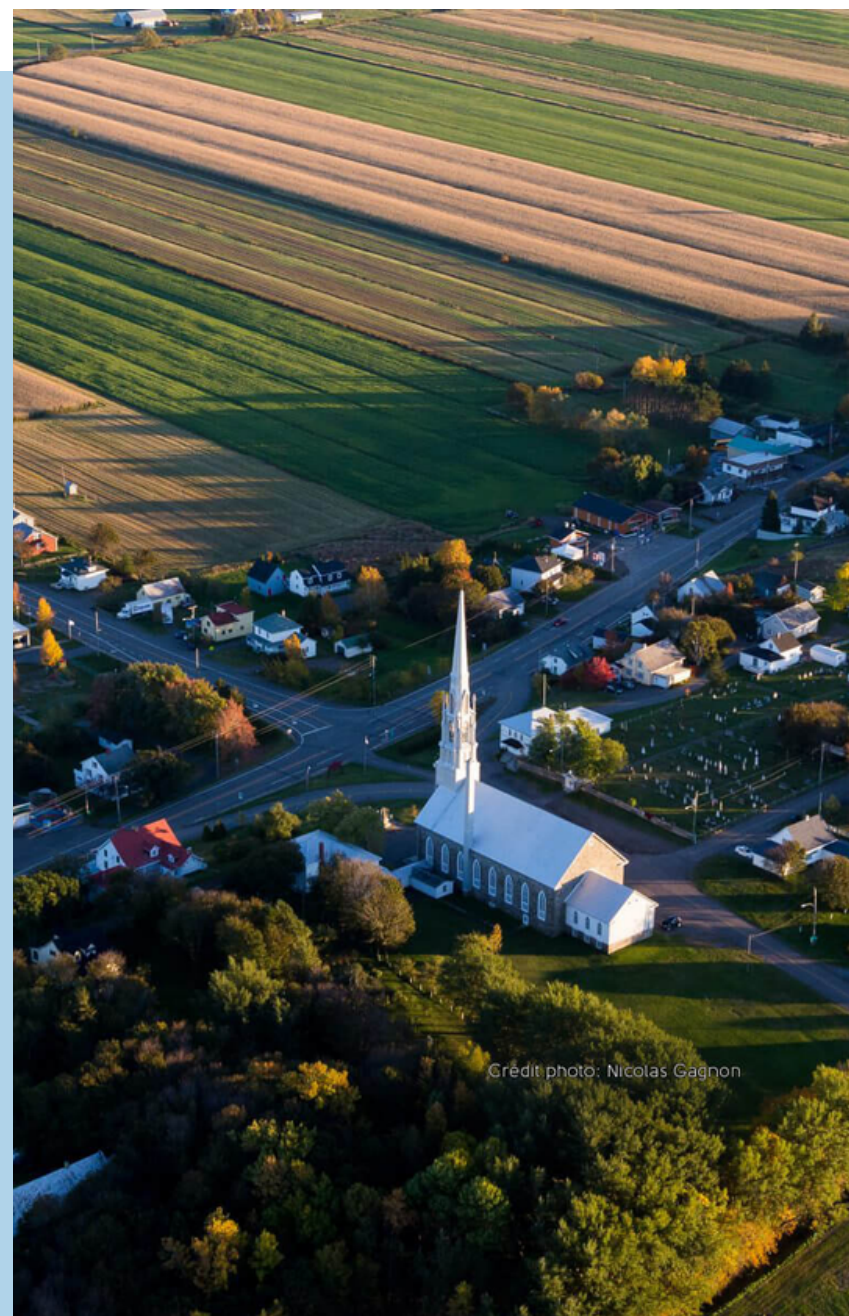
- Advenant le défaut d'effectuer à échéance l'un des versements dû dans le cadre de ce programme;
- Advenant la faillite du propriétaire;
- Advenant l'inscription d'un préavis de recours hypothécaire ou d'une saisie immobilière à l'encontre du propriétaire;
- Advenant le décès du propriétaire;

La municipalité peut révoquer tout certificat d'admissibilité s'il est porté à sa connaissance tout fait qui rend la demande inexacte, le cas échéant elle peut recouvrer devant tout tribunal toutes sommes non-remboursées ou indûment versées



Soutien financier provincial

- Crédit d'impôt remboursable maximal de 5 500\$ ou de 20 % du coût des travaux
- En vigueur jusqu'au 1er avril 2027
- Formulaire de crédit d'impôt et information disponible en ligne sur la page web du ministère des Finances ou de Revenu Québec
<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>
- Résidence principale ou, à certaines conditions, un chalet dont vous êtes propriétaire
- Compatible avec le programme de mise aux normes
→ Attention de déclarer l'aide supplémentaire du volet 1



QUESTIONS ?



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie